

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 février 2016

Présents : Mrs Butin, Barateau, Vinck, Druet, Gérard, Clément, Robert, Maniette, De Zan, Mmes Saunders, Jacquot, Kles-Quignon

Procurations : M Jeandidier à Mr Butin, Mme Bernard à Mr Vinck, Mme Audureau à Mr De Zan

A l'ouverture de la séance, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'ajouter deux délibérations supplémentaires à l'ordre du jour :

« Demande de subvention pour des travaux relatifs à l'éclairage public »

« Travaux de réhabilitation 2 rue de Toul : avenant au marché »

1. Modification du temps de travail d'un agent

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la modification de la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint administratif chargé de l'accueil à la mairie en raison d'une demande émanant de l'agent qui souhaite travailler 17h30 par semaine (au lieu de 20h actuellement) et modifier ces horaires de travail pour convenances personnelles et professionnelles.

Il propose donc de procéder à la suppression d'un poste permanent d'Adjoint administratif territorial 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée de travail de 20 heures par semaine et à la création simultanée d'un poste permanent d'Adjoint administratif territorial 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée de travail de 17 h 30 par semaine, à compter du 1^{er} mars 2016.

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 10 février 2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de supprimer un poste permanent d'Adjoint administratif territorial 2^{ème} classe affecté d'une durée hebdomadaire de 20 heures à compter du 1^{er} mars 2016 et de créer simultanément un emploi permanent d'Adjoint administratif territorial 2^{ème} classe affecté d'une durée hebdomadaire de travail de 17 h 30. Motif : demande de l'agent actuellement en poste

2. Modification du contrat de travail d'un agent pour transformation en CDI

- Vu la délibération du 9 décembre 2015 décidant le renouvellement du contrat de travail à durée déterminée d'un agent technique polyvalent,

- Considérant que cet agent remplit les conditions requises pour bénéficier d'un Contrat à Durée Indéterminée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à établir un Contrat à Durée Indéterminée pour cet agent sur le grade d'Adjoint technique 2^{ème} classe dans les mêmes conditions que le contrat à durée déterminée actuel.

3. Demande de subvention pour des travaux relatifs à l'éclairage public

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'amélioration et de mise aux normes de l'éclairage public. Il s'agit de remplacer les luminaires existants (au mercure) par des luminaires aux normes et plus économiques en énergie.

Ces travaux peuvent être subventionnés par les intercommunalités du Pays Terres de Lorraine au titre du Fonds de soutien aux travaux d'économies d'énergie.

L'ensemble des travaux est estimé à 33 000 € HT et réalisés sur 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Approuve ce projet d'amélioration et de mise aux normes de l'éclairage public pour un montant total estimé à 33 000 € HT.

-Sollicite une subvention au titre du Fonds de soutien aux travaux d'économies d'énergie

-Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté comme suit :

Dépenses (HT)		Recettes	
Travaux	33 000 €	Fonds de soutien « économies d'énergie » (Pays Terres de Lorraine) 40 %	13 200 €
		Commune 60 %	19 800 €
TOTAL	33 000 €		33 000 €

-Décide que cette dépense sera inscrite aux budgets primitifs 2016 – 2017 - 2018

4. Travaux de réhabilitation 2 rue de Toul : avenant au marché

Monsieur le Maire informe que, suite à certaines modifications par rapport au devis initial, il a été nécessaire d'établir un avenant au marché de travaux (en moins-value) pour le lot suivant :

- Lot 4 (Menuiseries intérieures bois - plancher) : - 775 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte cet avenant au marché

Le Maire
Jean-Marie BUTIN

